

Nos réf. : BH/Y.CY

Madame la Maire

Mairie  
19, Rue du Bord de Mer

35114 SAINT-BENOIT-DES-ONDES

St-Benoît-des-Ondes le jeudi 10 juin 2021

Madame la Maire,

Je me permets de solliciter de votre part que l'onglet "urbanisme - PPRSM" du site internet de la commune soit complété à minima par l'arrêté préfectoral et le règlement de ce plan de prévention, voire par toutes les informations communiquées sur le site de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-de-Submersion-Marine/Submersion-marine-en-Marais-de-Dol/Le-PPRSM-approuve/PPRSM-du-Marais-de-Dol-Approuve>

En effet à ce jour, seules deux cartes "muettes" sans commentaires apparaissent et il me semble que nos concitoyens ont droit à une information exhaustive, surtout à quelques semaines de l'échéance du 25 août 2021, qui correspond à l'obligation d'effectuer des travaux dans les habitations concernées, à défaut d'avoir pu obtenir une révision de ce PPRSM pour desserrer l'étau des contraintes (voir notamment p 13/35 du règlement : sanctions en matière d'assurance).

Par ailleurs, j'ai effectué une compilation des articles de presse sur ce plan qui a bouleversé le devenir de notre territoire. Avec votre accord, je vous adresserai ce fichier par mail, comme contribution à la mémoire collective de notre commune. Si vous le souhaitez, cette compilation pourrait aussi être mise à disposition sur le site internet de la commune.

Restant à votre entière disposition, en vue d'un éventuel entretien ou d'explications complémentaires, selon vos disponibilités.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

Le Président de l'A.D.B,



Yves COUDRAY